



Syndicat Alternatif et Indépendant du Personnel de  
l'Éducation de la Réunion

7 Bis rue d'Anjou, Résidence Delphine  
97490 Ste-Clotilde - île de la Réunion

Tél. 0262 48 00 31

Email : [contact@saiper.net](mailto:contact@saiper.net) WEB : <http://www.saiper.net>

## COMMUNIQUES

### **Menacer pour mieux dialoguer ! telle est la devise dans l'éducation nationale.**

Le mouvement des directeurs et directrices d'école de la Réunion pour obtenir le maintien et la pérennisation des aides administratives à la direction d'école a déclenché l'ire du secrétaire général de l'académie. Ce dernier, en effet, entend remettre au pas les contestataires en les menaçant d'amendes et de prison, les traitant pire que des délinquants en col blanc.

L'impossibilité d'accomplir leur mission est une réalité qui ne peut être masquée par un mépris abyssal ne servant qu'à occulter l'absence de réponses à cette problématique : être en classe et contrôler les entrées et les sorties, être en classe et pointer les absences des élèves, être en classe et accueillir les parents... Tout comme pour l'impossibilité de dédoubler les classes, la réalité du terrain finira par s'imposer au gouvernement mais au prix de combien de condamnations, de découragements, de mises en danger des élèves avant que ne soient reconnus la justesse et le bienfondé de leurs revendications.

Nous apportons notre soutien inconditionnel aux directeurs et directrices et condamnons le chômage annoncé pour les personnels AAED, alors même que leurs compétences sont indispensables au bon fonctionnement des écoles.

### **Les oubliés de la réforme des rythmes scolaires :**

La presse a publié la liste des communes demandant le passage à la semaine de 4 jours hebdomadaires dès le 29 janvier 2018 ; 7 communes n'ont pas fait de demande.

Et comme M. le Recteur de l'Académie l'indique, sur les 17 demandes effectuées, seulement 4 dossiers sont réellement construits selon lui.

Il semble donc évident que toutes les communes ne seront pas concernées par ces modifications des rythmes, réclamées pourtant par l'ensemble de la communauté éducative : parents et enseignants.

Comme au mois de juillet déjà, M. le Recteur, arguant de l'intérêt des élèves, usera et abusera de son pouvoir, au cours du CAEN du 29 novembre 2017, pour qu'un minimum de communes et un minimum d'écoles puissent accéder au changement des rythmes hebdomadaires.

En fait, l'intérêt des élèves ne se décrète ni ne se prescrit, il se vit au quotidien et sur le terrain.

Mais, c'est le même recteur qui a décrété l'organisation annuelle du calendrier plaçant les vacances au 22 décembre 2017 et refusant que la communauté éducative se prononce sur un calendrier climatique.

